



Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2023

Liquidation de DEE Tech approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires

Paiement d'un montant de 10 euros aux porteurs d'actions de préférence de catégorie B

Radiation de la cote de l'ensemble des instruments financiers émis par la Société

Paris, le 27 juin 2023 – Les actionnaires de DEE Tech (Euronext Paris, code ISIN FR0014003G01, mnémonique DEE, la « **Société** »), réunis ce jour en Assemblée générale mixte, après avoir constaté que la Société n'a pas réalisé de rapprochement initial (« **Initial Business Combination** » ou « **IBC** »), tel que défini dans le prospectus de la Société approuvé par l'AMF le 16 juin 2021 sous le numéro 21-228 (le « **Prospectus** ») et dans ses statuts, avant le 25 juin 2023 (la « **Date Limite de Réalisation du Premier Rapprochement d'Entreprises** »), ont notamment décidé d'approuver la dissolution anticipée de la Société ainsi que la radiation de la cote de l'ensemble des instruments financiers de la Société admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

La Selarl FHB, prise en la personne de Maître Théophile Fornacciari, administrateur judiciaire, a été désignée en qualité de liquidateur (le « **Liquidateur** »), afin de mener à bien ces opérations. En particulier, le Liquidateur s'est vu confier par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve de certaines conditions, tous pouvoirs pour procéder par avance au remboursement des actionnaires titulaires d'actions de préférence de catégorie B pour un montant maximal de dix euros (10 €) par action de préférence de catégorie B, au moyen des sommes figurant sur le compte de dépôt sécurisé ouvert par la Société auprès de la Société Générale (étant précisé que ce compte de dépôt ne porte plus intérêt négatif depuis le mois de juillet 2022), afin que ces actionnaires soient remboursés du montant de leur investissement initial dans la Société sans attendre la clôture de la liquidation.

Il est ainsi prévu que tout actionnaire titulaire d'actions de préférence de catégorie B de la Société au 11 juillet 2023 se voit rembourser un montant de dix euros (10 €) par action de préférence de catégorie B le 12 juillet 2023, sans démarche nécessaire de la part des porteurs d'actions de préférence de catégorie B.

Ce remboursement ne donnerait pas lieu immédiatement à l'annulation et la radiation d'Euroclear France des actions de préférence de catégorie B, qui n'interviendront qu'à compter de la liquidation définitive de la Société, laquelle devrait intervenir au courant du quatrième trimestre 2023.

En outre, en raison de l'absence de réalisation d'une IBC à la Date Limite de Réalisation du Premier Rapprochement d'Entreprises, les BSAR A et les BSAR B seront définitivement privés de toute faculté d'exercice et expireront sans valeur dans le cadre de la liquidation à venir, conformément à leurs termes et conditions respectifs, aux statuts de la société, ainsi qu'au Prospectus.

Dans le cadre des opérations décrites ci-dessus, la cotation des BSAR B sera suspendue à compter du 28 juin 2023, et les BSAR B seront radiés de la cote par Euronext Paris le 30 juin 2023. Les actions de préférence de catégorie B seront par ailleurs radiées de la cote par Euronext Paris le 7 juillet 2023. Par conséquent, à compter de cette date, plus aucun instrument financier de la Société ne sera admis aux négociations sur Euronext Paris.

Un calendrier des prochaines étapes est fourni ci-dessous.

Calendrier envisagé

27 juin 2023, après-bourse	Publication d'un avis de marché par Euronext Paris relatif à : <ul style="list-style-type: none">- la suspension du cours des BSAR B à compter du 28 juin 2023 et leur radiation de la cote par Euronext Paris à compter du 30 juin 2023- la radiation des actions de préférence B de la cote par Euronext Paris à compter du 7 juillet 2023
28 juin 2023, pré-bourse	Suspension du cours des BSAR B par Euronext Paris
30 juin 2023, pré-bourse	Radiation des BSAR B de la cote par Euronext Paris
6 juillet 2023	Dernier jour de négociations des actions de préférence B sur Euronext Paris
7 juillet 2023, pré-bourse	Radiation de la cote des actions de préférence B par Euronext Paris
11 juillet 2023	<i>Record date</i> pour la détermination du droit au versement de 10€ par action de préférence B
12 juillet 2023	Versement du montant de 10€ susvisé aux titulaires d'actions de préférence B
Quatrième trimestre 2023	Clôture de la liquidation de la Société Radiation des actions de préférence B d'Euroclear France

Contacts Société :

Email : contact@deetech.eu

Site Internet : www.deetech.eu

Contact Presse :

Image 7 :

Charlotte Le Barbier – Tel : 06 78 37 27 60 – clebarbier@image7.fr